
STOP
AUX DÉPÔTS
SAUVAGES
Même au pied des colonnes, c'est interdit !
ORDURES
MENAGERES
© MBA - Communication - Mâconnais-Beaujolais Agglomération - 2025
Tout dépôt au sol ou hors conteneur
est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €
et de poursuites pénales
L'accès en déchèterie est gratuit pour les particuliers
Pour toute information, contactez la direction des Déchets de Mâconnais-Beaujolais Agglomération
par mail à gestiondechets@mb-agglo.com ou par téléphone au 03 85 38 44 39
mb-agglo.com
Mâconnais-Beaujolais
Agglomération